



RÉGLEMENT 2025 DOWNHILL CUP RS

Les clubs FFC USCagnes VTT et Blausasc VTT organisent une coupe régionale de VTT de descente

Blausasc 26-27 Avril
Montclar 24-25 mai
Auron 21-22 juin
2-3 Aout (Lieu à définir)
Puy st Vincent 9-10 Aout
La Mouliere 13-14 septembre

Les catégories concernées sont les suivantes :

MINIMES garçons et filles avec restriction vélo* (13/14 ans)
CADETS (15/16 ans)
JUNIORS (17/18 ans)
HOMMES (19/34 ans)
MASTERS 35 (35/39 ans)
(Regroupement des catégories MASTERS si le nombre de participants est inférieur à 3)
MASTERS 40 (40/49 ans)
MASTERS 50 (50 ans et plus)
CADETTES DAMES (15/16 ans)
JUNIORS DAMES (17/18 ans)
DAMES (19 ans et plus)

*Les vélos autorisés pour la catégorie MINIMES doivent avoir une fourche simple T. Le pilote n'ayant pas un vélo conforme ne pourra pas participer aux épreuves de la coupe régionale

Durée de l'épreuve

Elle se déroule sur 2 jours. Le samedi est réservé aux reconnaissances de la piste et aux entraînements. Le nombre de reconnaissances n'est pas limité. Les 2 manches chronométrées se déroulent le dimanche.

2 descentes de reconnaissances sont obligatoires pour prendre part aux manches chronométrées

Horaires des épreuves (modifications possibles en fonction du site de l'épreuve)
Samedi 9h15-10h Trackwalk
Samedi 10h30-16h30 Reconnaissances sans interruption

Dimanche 9h45-10h45 1 descente reço par pilote sans arrêt sur la piste
Dimanche 11H manche 1
Dimanche 14h manche 2
Podiums dès la fin de la course

§ 1. Organisation de la compétition

Une épreuve de descente se déroule selon un système basé sur deux manches, où le meilleur temps de l'une des deux manches compte pour le résultat final.

L'organisateur doit impérativement afficher pour les compétiteurs :

- Un tracé du parcours avec les postes des signaleurs et les postes de secours
- Les horaires des séances d'entraînement avec les horaires des navettes ou des remontées mécaniques pour rejoindre le départ
- Les horaires des manches de la compétition,
- La liste des coureurs affectés de leur numéro de dossard.

§2. Parcours

Le parcours doit être composé de secteurs différents: pistes étroites et pistes larges, chemins forestiers, pistes champêtres, pistes en forêt et pistes rocailleuses. Il doit, d'autre part, présenter une variation de tronçons techniques et rapides. Plutôt que sur la force physique des coureurs, l'accent doit être porté sur leur habileté technique.

La longueur du parcours et la durée de l'épreuve sont fixées comme suit :

Longueur du parcours Minimum 1,500 km
Maximum 3,500 km

2 minutes

Temps de course Minimum 2 minutes
Maximum 5 minutes

Une épreuve se déroulant sur un temps de course inférieur au minimum ou supérieur au maximum stipulé ci-dessus ne pourra être organisée que sur dérogation préalable.

Le parcours d'une descente doit être balisé sur l'ensemble du tracé. Il est interdit d'utiliser des bottes de paille pour délimiter le parcours.

La largeur de la zone de départ doit être au minimum d'1 mètre. Une barrière appropriée doit être mise en place. La zone de départ doit être couverte.

La largeur de la zone d'arrivée doit être au minimum de 6 mètres. Une zone de freinage supplémentaire de 35 à 50 mètres doit être prévue après la ligne d'arrivée.

Cette zone doit être libre de tout obstacle, protégée et entièrement fermée au public.

Une nouvelle piste ou modifiée sera validée, par un arbitre, la veille du début de la compétition (vendredi). Si la piste est identique d'une saison à l'autre, la validation n'est pas nécessaire. La validation concerne le tracé de la piste et la mise en place des postes de signaleurs (en nombre suffisant) et de secours.

§ 3. Equipements vestimentaires et accessoires de protection.

Le port du casque intégral monobloc avec la jugulaire attachée, des coudières, des gants longs, une protection dorsale et des genouillères sont obligatoires. Tout concurrent ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent. Les sacs à dos, sacs à eau, carton, bouteilles plastiques,... sont strictement interdits

Les caméras sont interdites lors des manches chronométrées. Pour les reconnaissances, les coureurs doivent fixer les caméras uniquement sur la visière du casque par un dispositif amovible.

§ 4. Inscription des pilotes

Les inscriptions doivent se faire sur le site Engage-sport.com.

L'organisateur doit communiquer, aux arbitres, la liste des inscrits 48 heures avant l'épreuve.

Les inscriptions sur place sont autorisées avec une majoration de l'inscription X2.

Pour les personnes non-licenciées, les inscriptions ne sont pas possibles sur place.

L'organisateur mettra, à disposition des arbitres, 2 bénévoles pour la gestion des dernières inscriptions.

Les licences Sport (loisirs) ne permettent pas de participer aux DH de la coupe sans fournir un certificat médical lors de l'inscription.

§ 5. Signaleurs, Secours

L'organisateur doit mettre en œuvre les moyens humains, logistiques et matériels adaptés permettant une mise en place d'une chaîne de secours, de soins et d'évacuation d'un éventuel blessé (concurrent, public, membre de l'organisation).

Les signaleurs doivent être majeurs, identifiables et munis d'une carte de leur emplacement sur la piste.

Dans la mesure du possible, les signaleurs doivent se placer de façon à être dans la ligne de vision directe des signaleurs les plus proches. Ils signalent d'un coup de sifflet l'arrivée des prochains coureurs.

Les signaleurs doivent être équipés de drapeaux afin d'assurer un système de sécurité qui sera organisé de la façon indiquée ci-après. Lors des entraînements officiels, tous les signaleurs sont porteurs d'un drapeau jaune qui doit être agité en cas de chute pour prévenir les autres coureurs qu'ils doivent ralentir.

Certains signaleurs, spécialement désignés à cet effet par l'organisateur, seront porteurs d'un drapeau rouge et auront une liaison radio réglée sur la même fréquence que celle du président du collège des commissaires, du directeur de l'organisation, de l'équipe médicale et du délégué technique (arbitre). Ils se posteront aux endroits stratégiques du parcours et se placeront de façon à entrer dans la ligne de vision directe de leurs deux collègues les plus proches (en amont et en aval).

Les drapeaux rouges seront utilisés lors des entraînements officiels et lors des épreuves. Les porteurs de drapeaux rouges qui seraient témoins d'un accident grave doivent le signaler immédiatement par radio au coordinateur des signaleurs qui

informera aussitôt le président du collège des commissaires, le directeur de l'organisation, l'équipe médicale.

Les porteurs de drapeaux rouges doivent chercher à évaluer immédiatement l'état de la victime tout en restant en contact radio avec les secours. Les porteurs de drapeaux rouges qui ne sont pas directement concernés par un accident feront en sorte de suivre les transmissions radio s'y rapportant. S'ils remarquent que l'un de leur collègue situé en aval agite son drapeau rouge, ils s'empresseront de faire de même.

Les coureurs observant qu'un drapeau rouge est agité en cours d'épreuve doivent s'arrêter immédiatement.

Un coureur arrêté devra poursuivre son trajet à vitesse réduite et chercher à rejoindre la fin du parcours pour demander un nouveau départ à l'arbitre à l'arrivée et attendre les Instructions. Si le pilote arrêté ne se présente pas à l'arbitre à l'arrivée, il ne sera pas autorisé à prendre un nouveau départ.

Les signaleurs doivent être équipés de radio en liaison avec les arbitres, les secouristes et l'organisateur.

Premiers secours (exigences minimales)

Le personnel chargé des secours a été informé des risques particuliers liés au VTT.

Les moyens d'accès des secours doivent être rapides et cela quelle que soit la nature de la piste et de la météo.

Le chef de secours du P.C. médical, dépositaire de la décision d'évacuer s'il y a lieu, doit être en liaison avec les services de secours et médicaux du secteur (pompiers, Samu,...).

Les postes de secours sont placés à des points névralgiques le long du parcours et situés de telle manière qu'ils mettent un minimum de temps pour Intervenir (moins de 5 minutes). Ils sont signalés par un panneau "SECOURS" visible par les compétiteurs.

Présence du personnel (clairement identifiable) et du matériel obligatoire :

- un médecin,
- secouristes diplômés avec moyens matériels adaptés.
- deux postes de secours,
- ambulances + VSL (nombre en fonction du nombre des compétiteurs),

Le dispositif de secours doit être validé avant le début des épreuves par le président du collège des arbitres. Il doit être conforme au descriptif soumis à la demande d'autorisation déposée en préfecture ou en mairie. En cas de manquement grave aux règles de sécurité, le président du collège des arbitres sera habilité à annuler l'épreuve.

Le collège des arbitres se compose de 3 arbitres (président, Juge ou départ, juge à l'arrivée).

§ 6. Entraînements.

Les entraînements suivants doivent être organisés :

- un entraînement avec arrêts possibles, le matin de la veille de l'épreuve (généralement le samedi matin),
- un entraînement sans arrêts l'après-midi de la veille de l'épreuve (généralement le samedi après-midi),
- un entraînement facultatif (uniquement si le dispositif de sécurité complet est opérationnel !) le matin du jour de l'épreuve.

Un entrainement est interdit si une compétition est en cours.
Chaque coureur doit accomplir au minimum deux parcours d'entrainement. Le commissaire au départ doit veiller à l'application de cette règle.
Les coureurs doivent commencer le parcours d'entrainement au portillon de départ. Tout coureur commençant l'entrainement en dessous de la ligne de départ doit être disqualifié pour ladite compétition.
Les coureurs doivent porter leur plaque de guidon pendant l'entrainement.

§ 7. Transport

L'organisateur doit mettre en place un système de transport adéquat permettant de déplacer 100 coureurs et leurs vélos par heure jusqu'au départ de l'épreuve. Si le transport s'effectue par véhicules terrestres, il est impératif de se conformer au code de la Route (véhicules pour les pilotes et véhicules pour le transport des vélos). Il doit également prévoir un dispositif de remplacement en cas de panne du moyen de transport initialement envisagé. Les listes des coureurs avec les heures de départ seront publiées avant chaque manche. Les heures de départ à respecter sont les heures au sommet de la piste.

§ 8. Pénalités

Circulation en sens inverse ou stationnement sur le parcours : Mise hors course
Non respect drapeaux rouges (arrêt immédiat, ou jaunes : Mise hors course
Refus de céder le passage par un coureur attardé : Pénalité en temps (30")
Non respect des limites du parcours : Mise hors course
Retard sur la ligne de départ : Refus de départ
Équipement de sécurité incomplet : Refus de départ
Nombre de reconnaissances minimum non effectué : Refus de départ
Jets de déchets sur le parcours : Mise hors course
Non respect des emplacements sponsors sur la plaque de cadre : Refus de départ
Entraînement en dehors des horaires autorisés : Mise hors course
Non respect des consignes signaleurs ou arbitres : Mise hors course

§ 9. Coupe Minimes

Le CRVTTSUD intègre les minimes sur les épreuves prévues au calendrier.
La catégorie MINIME (garçons et filles) est réservée aux coureurs licenciés FFC ou ayant une licence nationale reconnue par l'UCI.
Les vélos utilisés doivent avoir des fourches simple T. Les minimes n'ayant pas un vélo conforme ne pourront pas participer à l'épreuve (reconnaisances comprises).
La piste est adaptée à l'âge des pilotes : parcours raccourcis, échappatoires obligatoires, sauts de plus de 80 cm interdits,..
Les échappatoires sont imposées aux coureurs MINIMES dès le début des reconnaissances. En cas de non-respect des passages obligatoires pour cette catégorie, l'exclusion de l'épreuve (reconnaisances et manches) est immédiate.
Les équipements de protection individuels obligatoires sont :

- casque intégral monobloc, jugulaire attachée,
- protection dorsale longue. Les sacs à dos, carton, ...sont strictement interdits,
- coudières,
- genouillères (protège tibia conseillé),

- gants longs, maillot manches longues.

Le déroulement des épreuves est identique aux descentes « adultes ».

§ 10. DOWNHILL CUP RS

L'attribution des numéros de plaques pour la première épreuve de la saison tient compte des résultats dans l'ordre suivant:

40 premiers du dernier classement Coupe du Monde UCI 2024

20 premiers du classement final scratch Coupe de France 2024

Pour les manches suivantes, l'attribution des numéros de plaques se fera en prenant le classement UCI puis le classement scratch en cours sur la Downhill Cup RS

Les podiums par catégories ne sont attribués que si chaque catégorie comporte au moins 5 pilotes au départ de l'épreuve.

Sur chaque épreuve, les classements scratch hommes, dames et minimes déterminent le nombre de points attribués. La grille de points utilisée est la suivante (100/50) :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	100	11	60	21	50	31	40	41	30
2	85	12	59	22	49	32	39	42	29
3	75	13	58	23	48	33	38	43	28
4	70	14	57	24	47	34	37	44	27
5	68	15	56	25	46	35	36	45	26
6	66	16	55	26	45	36	35	46	25
7	64	17	54	27	44	37	34	47	24
8	63	18	53	28	43	38	33	48	23
9	62	19	52	29	42	39	32	49	22
10	61	20	51	30	41	40	31	50	21

51 et + 10

Le classement final de la Downhill cup RS prendra en compte l'ensemble des épreuves du calendrier

Un PRIZE MONEY sera attribué sur chacune des 6 manches

200 € au vainqueur classement scratch Hommes sur chaque épreuve

200 € à la vainqueure classement scratch femmes sur chaque épreuve, sous réserve d'un minimum de 10 participantes à l'épreuve

Un PRIZE MONEY sera attribué aux 3 premiers(res) du classement final scratch à l'issue de la saison

Catégorie Hommes :

1^{er} 1000 €

2^{ème} 500 €

3^{ème} 250 €

Catégorie Femmes :

Un prize money identique à la catégorie homme sera distribué sous réserve d'un classement général avec minimum 10 participantes sur l'ensemble des épreuves

1^{ere} 1000 €

2^{eme} 500 €

3^{eme} 250 €

Le présent règlement peut être modifié si la réglementation nationale ou internationale évolue,